

Les messages des membres du Partenariat Français pour l'Eau

EAU & CLIMAT : IL EST URGENT D'AGIR !

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE IMPACTE GRAVEMENT LES RESSOURCES EN EAU. Il participe en effet à la modification dans le temps et dans l'espace de la répartition des ressources en eau et exacerbe les pressions préexistantes liées à la croissance démographique, l'urbanisation, l'évolution des modes de vie etc.

Dans de nombreuses régions, l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les ouragans augmentent, de même que le niveau des mers, menaçant les territoires, le développement économique et social ainsi que l'environnement.

Aujourd'hui, la somme des engagements des pays place la planète sur une trajectoire de réchauffement de +3°C à +3,2°C d'ici la fin du XXIème siècle. Or, le GIEC nous rappelle dans son rapport spécial publié en octobre 2018, que le passage de 1,5° à 2°C aggraverait déjà très sérieusement les risques liés aux fortes précipitations, événements extrêmes, sécheresses et montée du niveau de niveau des mers. Découvrez le [décryptage de ce rapport](#) sur le site du PFE.

- Limiter le réchauffement global à **1,5°C** plutôt qu'à **2°C** pourrait réduire la proportion de la population mondiale exposée au stress hydrique de **50%** (GIEC, 2018)
- La rareté de l'eau, exacerbée par le changement climatique, pourrait coûter jusqu'à **6%** du PIB de certaines régions (Banque Mondiale, 2016)
- Environ **143 millions** de personnes, soit 2,8 % de la population d'Afrique Subsaharienne, Asie du Sud, Amérique Latine pourraient être forcées de se déplacer à l'intérieur de leur propre pays pour échapper aux impacts du changement climatique (Banque Mondiale, 2018)

LES RECOMMANDATIONS DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

Les 170 membres du Partenariat Français pour l'Eau souhaitent rappeler la nécessité **de réduire de manière urgente les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de rester sous la limite d'un réchauffement moyen de 1,5°C** par rapport à la période préindustrielle d'ici la fin du siècle. Ils attirent par ailleurs l'attention de la communauté internationale sur l'importance de **prendre des mesures d'adaptation au changement climatique à la hauteur des enjeux** aux échelles les plus pertinentes.

PLACER L'EAU AU COEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

93% des volets « adaptation » des contributions nationales (NDC) soumises à la COP21 abordent l'eau (Étude PFE-Coalition Eau, 2016) : l'eau est donc bien perçue comme un enjeu majeur par les États dans un contexte de dérèglement climatique. Pourtant, cette dernière apparaît encore très peu dans les discussions internationales.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques **devra prendre en compte l'eau comme une priorité dans les négociations sur l'adaptation**, y compris au sein du Comité de l'Adaptation et de ses autres organes.

PRENDRE EN COMPTE LE RÔLE DE L'EAU POUR L'ATTENUATION

Le secteur de l'eau peut contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à travers une meilleure gestion de l'énergie liée à ses différents usages, par exemple l'optimisation du traitement et du transport de l'eau potable, des eaux usées et des eaux agricoles. L'eau peut également être un moyen durable de production et de récupération d'énergie (valorisation des boues de l'assainissement en biogaz, utilisation de pico-turbine dans les réseaux d'eau, utilisation de l'hydrothermie etc.). **Ce type d'actions devra être encouragé dans une démarche d'économie circulaire.**

A l'inverse, les ressources en eau peuvent être menacées par la mise en œuvre de certaines mesures d'atténuation. Il sera en particulier important de **renforcer les réflexions sur les impacts potentiels des mesures d'émissions négatives** (par exemple : bioénergie avec stockage et captage de carbone) sur les eaux douces, souterraines et côtières et d'éviter la « mal atténuation ». Ces mesures sont considérées comme inévitables par les scientifiques du GIEC si l'on souhaite maintenir le réchauffement à 1,5°C. Or, si déployées à large échelle, elles pourraient avoir une empreinte sur les terres et les ressources en eau très importantes et entrer en concurrence avec d'autres usages des ressources (agriculture etc.).

ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La question de l'eau et du changement climatique est indissociable de celle des ODD. La réussite de l'ODD6 sur l'eau et de nombreux autres ODD qui lui sont directement ou indirectement liés dépendra de notre capacité à lutter contre le changement climatique. De même, de nombreux projets dans le domaine de l'eau contribueront à l'atteinte des cibles de l'ODD13 sur le climat, car l'eau joue un rôle important pour l'adaptation et l'atténuation. **Une cohérence et une complémentarité devra donc être assurée dans la mise en œuvre de ces ODD et de l'Accord de Paris sur le climat.**

Il sera par ailleurs important de **développer des outils d'aide à la décision pour appuyer les acteurs territoriaux à mettre en œuvre leurs objectifs d'atténuation, d'adaptation et de développement de manière complémentaire et éviter les compétitions d'usages.**

RENFORCER LES ENGAGEMENTS ET LES DECLINER DANS LES POLITIQUES NATIONALES

Il est nécessaire que les Etats réussissent l'effort de traduire les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris dans leurs politiques et stratégies nationales et locales : l'eau devra apparaître comme une priorité dans ces politiques publiques intégrées avec d'autres axes majeurs dont l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation. Par ailleurs, **il est nécessaire que les Etats évaluent correctement leurs avancées** depuis la COP21, et **rehaussent leurs ambitions** lors de la révision de leurs engagements. Pour cela, **un cadre de suivi ainsi que des mécanismes de révision transparents devront être mis en place rapidement.**

La société civile a un rôle important à jouer pour mobiliser les gouvernements à adopter des mesures en ce sens, **accompagner les acteurs locaux** pour la réalisation de ces stratégies à leur niveau et **sensibiliser l'opinion publique** sur l'importance d'intégrer l'eau dans les politiques des pays. **La société civile doit donc être associée à la prise de décision** sur les questions relatives au changement climatique et à la gestion de l'eau.

DEVELOPPER LES CONNAISSANCES ET RENFORCER LES LIENS ENTRE SCIENTIFIQUES ET DECIDEURS

Pour analyser au mieux les besoins en termes de réponse au changement climatique, il est **nécessaire de renforcer la connaissance** du climat et de ses conséquences sur la gestion de l'eau, notamment au niveau local. Il s'agit de disposer d'un maximum d'informations pour agir au mieux sur la base de données mesurées (stations hydro-météo, etc.) ou projetées (modélisations) et de systèmes d'information sur l'eau qui permettent une meilleure prise de décision. De nouveaux outils d'acquisition de données tels que les mesures satellitaires devront être développés en complémentarité avec le renforcement des systèmes d'acquisition de données in situ. Le partage et la diffusion d'informations actualisées et accessibles doivent être facilités afin d'améliorer la prise de décision.

En outre, **la valeur des connaissances locales et du savoir-faire traditionnel doit également être reconnue** lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.

MOBILISER EN PRIORITE DES SOLUTIONS D'ADAPTATION AUX BENEFICES MULTIPLES

La mise en place de **systèmes de gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins nationaux ou transfrontaliers, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines et prenant en compte le continuum de la source** à la mer est nécessaire pour s'adapter au changement climatique.

Par ailleurs, un large panel de solutions d'adaptation est disponible en fonction des enjeux et spécificités locales. Le PFE encourage les acteurs à **choisir en priorité des solutions d'adaptation aux bénéfices multiples**, en particulier les Solutions fondées sur la Nature (SfN). Ces solutions pourront être développées en alternative ou en complément des solutions grises et institutionnelles. Une vigilance particulière devra permettre **d'éviter les solutions de « maladaptation »** qui risqueraient d'accroître la vulnérabilité des populations ou écosystèmes dans le futur.

MOBILISER DES FINANCEMENTS ADAPTES

Afin de mettre en place des actions à la hauteur des enjeux, **les engagements financiers de 100 milliards de USD / an pour les pays en développement d'ici 2020 réitérés lors de la COP21** devront être respectés. Au sein des financements liés à l'adaptation, l'eau devra constituer une des fortes priorités, avec comme zone prioritaire les pays les moins avancés (PMA).

Ces financements devront être orientés vers les solutions les plus pertinentes telles que suggérées dans le paragraphe précédent et devront également prendre en compte les besoins en termes de renforcement des capacités des acteurs, amélioration de la connaissance, suivi et évaluation des politiques de gestion de l'eau. A cette fin, des outils de financements adaptés aux différents maîtres d'ouvrage concernés, en particulier pour les pays, les régions et les communautés les plus défavorisés, devront être trouvés. Ces financements doivent être additionnels à ceux issus de l'aide au développement.

Au-delà des financements internationaux, **des mécanismes de financements nationaux, de bassin, locaux, devront être mis en place ou renforcés ainsi que des mécanismes innovants** : coopération décentralisée, taxe sur les transactions financières etc. Les réflexions sur les problématiques de pertes et dommages et de justice climatique devront être renforcées et accélérées, afin de limiter autant que possible les inégalités face au changement climatique.

S'UNIR POUR PLUS DE VISIBILITE ET ENCOURAGER LES INITIATIVES NON ETATIQUES

La communauté internationale de l'eau doit être unie (exemple de l'initiative #ClimatelsWater) et doit savoir se rapprocher et se faire comprendre de celle du climat mais aussi de l'énergie et de l'agriculture.

Le Partenariat de Marrakech pour l'Action Climatique Globale, né à la CO21 sous le terme Agenda de l'Action, devra continuer à valoriser et appuyer le renforcement des Alliances Eau et Climat existantes (le Pacte de Paris sur les bassins, l'Alliance des mégacités, l'Alliance, l'Alliance pour le dessalement propre). D'autres initiatives telles que celles portées par les jeunes ou les ONGs devront être encouragées et mieux prises en compte. La gouvernance de ces initiatives, tout comme celle du Partenariat de Marrakech pour l'Action Climatique Globale dans son ensemble, devra être clarifiée et rendue transparente (en ce qui concerne le processus de sélection, les règles de suivi et d'évaluation notamment) et leur financement assuré.

Découvrez des projets eau & climat sur le site web du PFE, via le portail [Water Expertise France](#) et dans la rubrique [Nos productions](#)

french
water
partnership



partenariat
français
pour l'eau

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays.

Les membres du PFE développent des projets qui contribuent directement aux ODD. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le portail Water Expertise France :

www.water-expertise-france.fr